

CHANTÉRAC

2019

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



MAIRIE DE CHANTÉRAC

Place Simone et Louis Boisset

24190 CHANTÉRAC

Téléphone : 05 53 82 60 53

Télécopie : 05 53 80 94 35

Mail : mairie-chanterac@wanadoo.fr

Site web : www.chanterac@wanadoo.fr



Sommaire

Services administratifs.....	Page 2
Édito du Maire.....	Page 3
Mot du Conseiller Départemental.....	Page 4
Compte Administratif.....	Page 5
État civil.....	Page 6
Votre mairie vous informe.....	Page 7
Informations gendarmerie.....	Page 8
Informations réglementation.....	Page 9
Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle.....	Page 10
Informations Déchets.....	Page 11
Informations locales.....	Page 12
Extraits de la vie locale.....	Page 13 à 20
▶ Commémoration du centenaire de l'armistice 1918/2018	
▶ Actualité scolaire - Centre de loisirs "Les Lucioles"	
▶ Les patrimoniales de la Vallée du Salembre	
▶ Foire annuelle - Repas des Aînés - Concours de belote	
▶ Amicale Laïque - Ride On - Esprit Trail	
▶ Société mycologique du Périgord	
Extrait d'archives municipales.....	Page 21/22
Quelques dates à retenir.....	Page 23



www.chanterac.fr est un outil de communication moderne, supplémentaire entre vous et votre mairie. C'est une passerelle avec les communes de Saint-Aquilin, Saint-Germain du Salembre, la Communauté de communes Isle Vern Salembre.

C'est également un lien avec les :

- ▶ Services de l'État, de la Région, du Département,
- ▶ Démarches administratives, Services de santé,
- ▶ Numéros d'urgence, Météo,
- ▶ Artisans, Commerçants,
- ▶ Tissu associatif local,
- ▶ Médias locaux:

Soyez curieux, promenez-vous-y, faites-nous remonter vos suggestions via la page contact.

Numéros utiles

Services Administratifs

Mme Roselyne VILLEDARY accueille le public à la mairie.

Tél. 05 53 82 60 53

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi : 9h30 / 12h30

Mardi : 14h00 / 18h00

Mercredi : 9h30 / 12h30 (semaines impaires)

Jeudi : 9h30 / 12h30

Vendredi : 14h00 / 18h00

Samedi : 9h30 / 12h30 (semaines paires)

Bibliothèque Tél. 05 53 80 77 60

Heures d'ouverture au public

Mercredi et Samedi : 10h00 à 12h00

Le Centre de Loisirs Tél. 09 62 53 50 32

cls.ccivs@orange.fr est ouvert durant les vacances scolaires de 7h30 à 19h00.

**Fermeture : la 1^{ère} quinzaine d'Août
et 2^{ème} semaine des vacances de Noël.**

L'Accueil Périscolaire

Les enfants sont accueillis au **Centre de Loisirs** "Les lucioles" de la Vallée du Salembre à Chanterac. **Il est ouvert de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.**

Foyer Rural Tél. 05 53 81 88 47

- ▶ Habitants et résidents de la commune : 140€ (avec caution de 800€ et 50€ d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Habitants extérieurs à la commune: 400€ (avec caution de 1000€ et 150 € d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Associations de la commune : Gratuit
- ▶ Associations extérieures à la commune : 150 € (avec caution de 800€ et 50€ d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Le chauffage, 50 € demandé de la semaine 42 à la semaine 17 incluse.

École Tél. 05 53 80 77 60

Mmes Maria Flora LANNOY, Directrice et Élodie MAHAUD professeur des écoles, accueillent les classes du CE2 au CM2. L'école est en regroupement pédagogique avec l'école de St Vincent de Connezac.



Comme à chaque début d'année, nous vous transmettons le bulletin municipal. Ce document permet de vous informer des actions engagées par la municipalité.

Vous trouverez également des informations pratiques et réglementaires susceptibles de vous aider dans vos démarches. N'oubliez pas que vous avez la possibilité tout au long de l'année de consulter le site www.chanterac.fr afin d'y recueillir un maximum d'informations.

Fin 2018 et en ce début d'année nous vivons une période particulièrement agitée. Cette crise sociétale marque le mécontentement grandissant depuis de nombreuses années d'une frange de la population. Le gouvernement actuel qui a méprisé jusqu'à présent les Maires, souhaite renouer des liens et les placer au cœur du débat. Des actions ont été mises en place (cahier de doléances, grand débat national) pour recueillir les réclamations de la population. J'ose espérer que ces initiatives ne seront pas vaines et conduiront le gouvernement à en tirer des conclusions, des réflexions et des actions nécessaires pour apporter des réponses politiques. Nous avons absolument besoin de retrouver un climat apaisé, de la confiance et de la sérénité.

Sur le plan local, de nombreux acteurs travaillent, donnent de leur temps, s'investissent au quotidien pour développer, animer et dynamiser notre territoire. Non, la ruralité n'est pas morte.

Je remercie :

- Les élus qui ont à cœur de servir leurs concitoyens,
- Les employés communaux des différents services,
- L'équipe pédagogique qui transmet le savoir à nos enfants,
- Les présidents et bénévoles d'associations qui animent notre commune,
- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise : acteurs économiques,
- Tous ceux qui contribuent et consacrent de leur temps à la vie locale.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents. Je suis certain qu'ils sauront apprécier le cadre de vie et les beaux paysages qu'offre notre belle commune.

Je vous souhaite épanouissement et bien-être dans notre beau village plein de caractère.

Bonne lecture ,
Le Maire,
Jean-Michel MAGNE.



Mesdames et Messieurs, c'est toujours avec un vrai plaisir que je rédige ces quelques lignes pour vous informer des actions du Département.

L'actualité nous rappelle que la fracture est réelle et qu'aujourd'hui, nous devons, nous, les élus, en particulier, écouter et tenter de répondre à nos concitoyens qui, en plein désarroi, nous interrogent.

Le Président Germinal PEIRO accompagné de sa majorité a mis en place des rencontres citoyennes qui ont commencé en octobre 2018 et se termineront en avril 2019. Les citoyens et élus ont ainsi l'occasion d'exprimer leurs besoins, leurs demandes et leurs inquiétudes. C'est un exercice de démocratie participative qui permet d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision.

Au sein du Conseil départemental nous agissons sur un socle qui est, depuis le début de notre mandat, bâti sur la solidarité et le développement.

LE DÉVELOPPEMENT PASSE PAR LE DÉSENCLAVEMENT :

Déploiement du très haut débit : 165 millions d'euros d'investissement.

Modernisation des routes départementales (la déviation de Mussidan vient d'être inaugurée).

Mobilisation pour le rail auprès de la SNCF afin d'améliorer notamment la desserte vers Paris.

LE DÉVELOPPEMENT PASSE PAR LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI :

Soutien direct aux entreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du bois.

Aides aux projets d'aménagement de zones artisanales.

Valorisation du patrimoine et du tourisme, et développement des sports de pleine nature.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE C'EST LA PRIORITÉ À L'ÉDUCATION :

Modernisation et plan d'équipement numérique des collèges.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE C'EST L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE.

Énergies renouvelables. Espaces Naturels Sensibles. Charte Zéro Pesticide. Opération Rivières Propres.

Le Département joue un rôle moteur en faveur du manger bio et local.

LA SOLIDARITÉ ENVERS LES PÉRIGOURDINS

Deux chiffres : 110 millions d'€ d'impôts sur le foncier bâti prélevés aux Périgourdins pour 234 millions d'€ d'aides sociales reversées en direction des personnes âgées, des personnes handicapées, des allocataires du RSA et des mille enfants placés en famille d'accueil ou en maisons d'enfants à caractère social.

Aides aux collégiens, aux jeunes sportifs, aux étudiants (prêts d'honneur).

Engagement dans la lutte contre la désertification médicale.

LA SOLIDARITÉ ENVERS LES TERRITOIRES

Le Département est partenaire des communes et des intercommunalités. Pour cette mandature : 2 millions d'€ pour les 21 communes de notre canton et 1,6 million d'€ pour la Communauté de Communes.

LA SOLIDARITÉ, C'EST AUSSI LE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF, CULTUREL ET SPORTIF

Aides aux festivals, aux manifestations culturelles et sportives, aux clubs sportifs.

MAIS les sujets d'inquiétude persistent !

Comme les communes, nous pouvons nous interroger sur la baisse des moyens qui entrave notre capacité d'intervention. Augmenter les impôts ne peut plus être la solution.

Il faut souhaiter que l'Etat comprenne que sans nous, les élus de terrain et notre proximité avec la population, le pays n'avancera pas ou avancera mal et dans l'injustice territoriale. Il faut aussi que l'Etat intègre que sans le milieu associatif qui, dans nos périmètres communaux et départementaux, occupe une place essentielle par son implication au service des citoyens, la vie ne sera pas la même. La fin décrétée et assez brutale des emplois aidés ne nous rassure en rien.

Pour 2019, le Conseil Départemental poursuivra ses engagements et ses objectifs avec la volonté d'être un partenaire efficace de la vie quotidienne des Périgourdins.

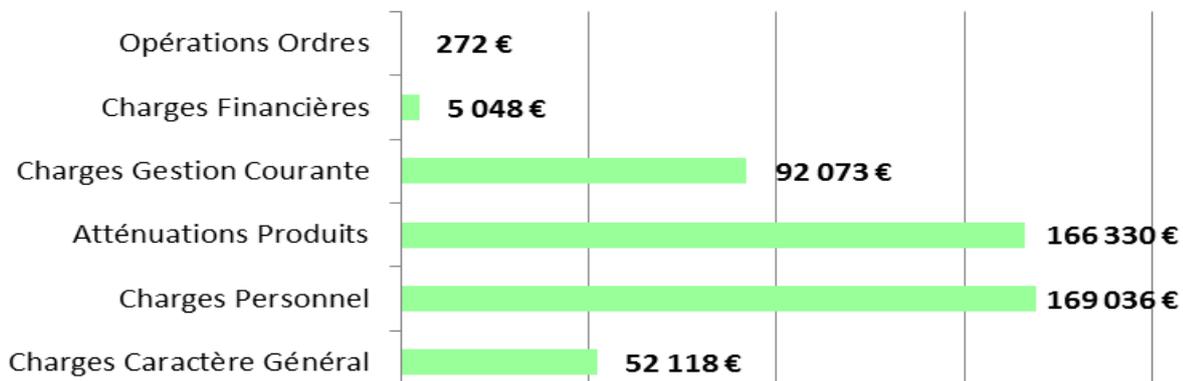
Je vous souhaite une très bonne année 2019 pleine de santé, vivacité, joie et bonheur.

Jean-Michel MAGNE,
Conseiller Départemental de la Vallée de l'Isle

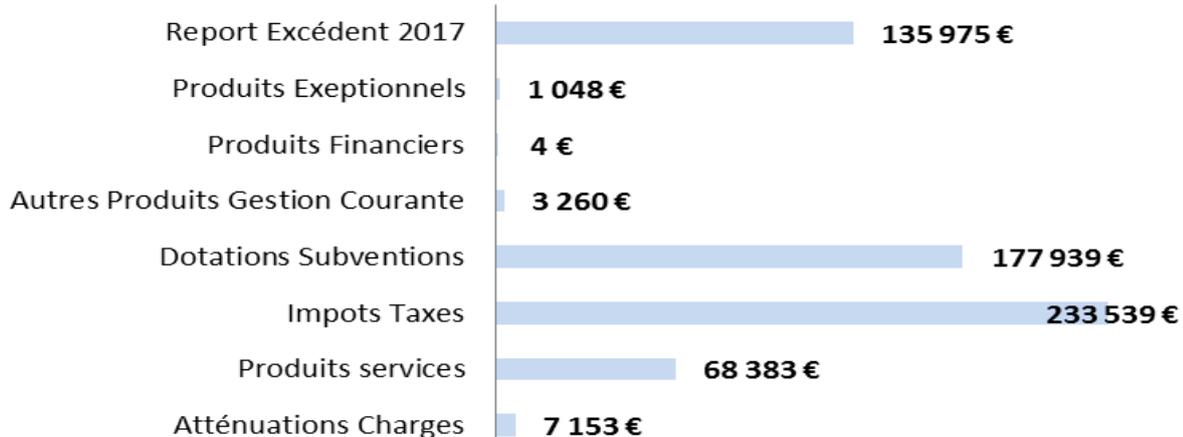


Fonctionnement

Dépenses : 484 878 €

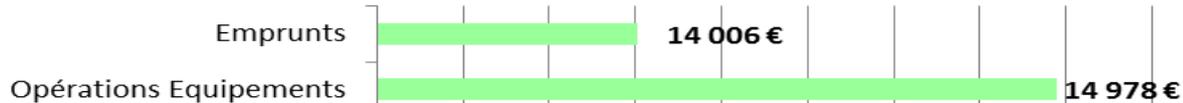


Recettes : 627 301 €



Investissement

Dépenses : 28 984 €



Recettes : 34 422 €



Naissances

LANDRY Axelle Rose, née le 31 janvier 2017
 ROUTURIER Raphaël, né le 22 mai 2017
 DRAPEYROUX Eva , née le 02 juillet 2017
 DUBOIS Mathéo, né le 20 juillet 2017
 ESTEVE Arthur, né le 25 août 2017
 LATREILLE Léo, né le 15 décembre 2017
 JACQUET GUALANDI Rosie, née le 27 décembre 2017



PRINGAULT Julie, née le 15 mars 2018
 LATREILLE Emma Romane, née le 22 avril 2018
 SOUKUP Lucy Camille, née le 01 juillet 2018

Mariages

JACQUET Bruce Christophe et GUALANDI Émilie Julia, le 13 mai 2017
 AUVERT Michel et BICHE Gaëlle, le 12 août 2017
 BRUGERE Jérémy Loïc et BERAU Frédérique Claudine Edith, le 12 août 2017
 MAGNE Dorian et PICHAUD Laura, le 19 août 2017
 PAUPARDIN Jérémy Pierre et CHARRAUD Laureen, le 19 août 2017
 COUDERC Christian et MAZOUAUD Annie Marcelle, le 2 septembre 2017



DUTRIEZ Bernard et GORRÉ Véronique Christine Simone , le 12 mai 2018
 LÉARD Nicolas Matthieu et SCHNEIDER Laurène Lucie, 25 août 2018
 BONDU Philippe Marc et LERUST Sandrine, le 01 septembre 2018

Décès

CHAUSSY Jeannine Gisèle épouse LOUBET-CARPIN, décédée le 19 janvier 2017
 CHAUSSADE Simonne épouse SAINT-ANDRÉ, décédée le 20 août 2017
 FÉNELON Guy Marc, décédé le 20 septembre 2017
 BOST Jean Alfred, décédé le 30 octobre 2017

DUMONTEIL Paulette, épouse MONTAGNÉ décédée le 25 février 2018
 LENGLET Emile décédé le 23 mars 2018
 QUEYRET Claudine Suzanne épouse MOREAU, décédée le 28 mars 2018
 GUILLAUME Jacqueline Lucette, épouse LACOSTE décédée le 24 avril 2018
 DUPRAT Danièle Marie Josèphe, épouse BOUSSILLOU décédée le 16 juin 2018
 MARTINET Marie-Paule Pierrette, épouse BRUGEASSOU décédée le 20 septembre 2018
 MOZE Guy, décédé le 14 octobre 2018
 FAVORY Albert, décédé le 27 octobre 2018





Vigilance Canicule, Tempête : Pensez à vous faire inscrire !

La Préfecture attire l'attention des Maires sur le repérage des personnes les plus fragiles, isolées à domicile. Ainsi, pour faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux, la loi préconise que le Maire de chaque commune tienne à disposition de ces services les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande.

Il vous appartient de faire cette démarche d'inscription auprès de la mairie qui tient un registre à votre disposition.

Bien entendu ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et du plan d'alerte et d'urgence.

Sècheresse : Faites vous connaître !

La Commune de CHANTÉRAC envisage de solliciter les services préfectoraux afin d'obtenir la reconnaissance en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2018.

Pour ce faire, les administrés qui ont constaté des dégâts sur leur construction sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie de Chantérac le plus tôt possible.

Que peut-on faire brûler et quand ?

Ne peuvent-être brûlés que les déchets verts issus des travaux d'entretien de votre parcelle.

Règles de sécurité à appliquer :

- * Les brûlages sont soumis à déclaration à déposer dans votre Mairie 72 heures avant.
- * Les brûlages ne peuvent être pratiqués qu'entre **le 1er octobre et le dernier jour de février**.
- * Les brûlages ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de lutte contre l'incendie.
- * Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse supérieure à 20 km/h).
- * Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Ne pas respecter ces préconisations peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Animaux Errants

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires permettant d'éviter leur divagation et ainsi préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

Communauté de brigades de Saint-Astier/Neuvic vous informe

La gendarmerie attire l'attention de tous sur la recrudescence du nombre de cambriolages. Ces cambriolages ont été commis dans la quasi-totalité en l'absence des occupants. En un coup d'œil, où après un court repérage, les cambrioleurs savent si une maison est inoccupée.

Les gendarmes invitent chaque citoyen à adopter un comportement préventif de manière à ce que le cambrioleur puisse penser que vous pouvez être présent.

Pour cela il faut semer le doute en simulant une présence dans l'habitation, surtout en période hivernale où il fait nuit tôt. Comment ?

**Vigilance et
citoyenneté**

**LES BONS
GESTES**

- En laissant une lumière ou une radio allumée
- En installant un programmateur d'éclairage.
- En verrouillant portes et fenêtres
- En informant votre entourage de votre absence
- En faisant suivre ou relever votre courrier

Les actes de malveillance commis au préjudice des particuliers doivent attirer l'attention de tous les acteurs locaux. Qu'il s'agisse de cambriolages, de démarchages motivés par des actes d'escroquerie ou de dégradations, le traumatisme et le préjudice subis marquent toute victime.

En composant le **17**, vous serez immédiatement mis en relation avec la gendarmerie. Tous les renseignements sont précieux, véhicule, marque, couleur, immatriculation etc., et vont conduire à accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.

N'intervenez JAMAIS, Composez le 17

Opération Tranquillité Vacances : O T V

Signalez votre départ à la gendarmerie et bénéficiez ainsi du dispositif GRATUIT de surveillance :

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande au minimum deux jours avant la période d'absence à la brigade de gendarmerie. Remplir et imprimer le Formulaire de demande sur le site : interieur.gouv.fr avant de vous rendre sur place pour finaliser la demande.

Quelques Numéros Précieux :

Pour une opposition bancaire : NUMÉRO DU SERVEUR INTERBANCAIRE : **0 892 705 705**

Vous pouvez trouver également le N° de téléphone à appeler au dos des tickets de retrait des distributeurs de billets.

Lors de l'achat de votre téléphone portable, notez le numéro IMEI (15 chiffres) (*#06#) : caractéristiques à garder précieusement . En cas de vol, il vous sera demandé pour le faire bloquer.

Le Lieutenant Willy BÉ,
Commandant la Communauté de Brigade

Recensement

Depuis le 01/01/1999 le recensement est obligatoire et concerne tous les garçons et filles âgées de 16 ans.

Ils doivent impérativement se rendre à la mairie de leur domicile dans les 3 mois suivant la date anniversaire des 16 ans afin qu'une attestation leur soit délivrée.

Ce document est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, Conduite accompagnée...)



Carte nationale d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées dans les Mairies équipées d'un dispositif spécifique appelé « **dispositif de recueil** » DR.

En Dordogne, 17 communes sont équipées du DR, dont les plus proches de Chantérac sont :

Saint-Astier, Mussidan et Ribérac.



Rappel Règles d'Urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- * création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, abri de jardin, etc.),
- * ravalement, modification de façade, adjonctions de parements,
- * percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- * création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- * changement de destination de locaux existants,
- * construction ou modification de clôture,
- * piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- * équipements liés aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, etc.),

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

- * construction ou agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- * changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, habitation en plusieurs logements...),
- * Construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou bureaux.

Syndicat mixte du bassin de l'Isle

Depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle compétence, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) a été attribuée aux collectivités locales.

Par voie de conséquence, le syndicat mixte du Bassin de l'Isle (SMBI), qui a délégation en la matière, verra donc s'accroître ses missions.

Déjà chargé du maintien et de la restauration de la cohérence écologique du milieu aquatique, le syndicat réalise une veille scientifique sur l'état quantitatif et qualitatif de l'eau et met en œuvre des plans pluriannuels de gestion ; les rives et leur végétation n'échappent pas à son diagnostic.

Le syndicat s'attache aussi à préserver la valeur écologique et patrimoniale des zones naturelles ; il anime aussi deux sites Natura 2000 en partenariat avec l'établissement Epidor.

Sous la présidence de Bernard Guillaumard le territoire du syndicat vient d'être élargi du Sud au Nord du département (137 communes, six intercommunalités).

Huit vice-présidents l'assistent : Max LEY pour Isle Double Landais, Lucien LIMOUSY pour Isle et Crempse, Gérard PEGORIE et Pierrot BRUGEASSOU pour Isle Vern Salembre, Gilles MOTTARD et Stéphane DOBELS pour le Grand Périgueux, Jean-Michel LAMASSIAUDE pour Isle Loue Auvézère, Dominique BOUSQUET pour le Terrassonnais en Périgord.

Le syndicat est géré par 49 membres titulaires et autant de suppléants.



Réhabilitation d'un ancien lavoir

Création d'un parcours pédagogique

Les communes de Chantérac et de Saint-Vincent de Connezac souhaitent réhabiliter un ancien lavoir afin de préserver son patrimoine historique. Elles ont sollicité l'appui technique du SMBI afin de proposer une gestion pérenne ainsi que des aménagements écologiques pour valoriser cette zone humide. De plus ce syndicat anime ce site des vallées de la Double situé en zone Natura 2000. Ce territoire présente une importante biodiversité tant en terme d'habitats que d'espèces floristiques et faunistiques.

Sur le pré acidiphile à molinies sera construit un observatoire cheminant monté sur pilotis, ainsi pourront être observés des amphibiens, des Fadet des laïches (papillons), des cistudes d'Europe (tortues...)



- Un sentier pédagogique sera matérialisé par une clôture sur poteaux monofils,
- Un ponton sera réalisé sur la mare permettant une approche plus approfondie de ce milieu,
- Ce lieu sera accessible de la commune de Chantérac par un sentier de randonnée et de la commune de Saint-Vincent par la rue du Lavoir,
- Des panneaux explicatifs seront posés le long du sentier.
- Deux associations (Chantiers d'insertion) travaillent à la réalisation de ce projet (Ricochet(s) et Pour les Enfants du Pays de Beleyme).



Ce projet financé par la Fondation du Patrimoine et le SMBI n'est pas figé, il pourra évoluer dans le temps.

Pierrot BRUGEASSOU,
Vice-Président du S.M.B.I

Déchèteries : Saint-Astier et Neuvic

SAINT-ASTIER

La déchèterie de la "SERVE"
Tél. : 05 53 53 71 84

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi
8h30/12h - 14h30/17h

NEUVIC SUR L'ISLE

23, route du Grand Mur - Planèze
Tél. : 05 53 80 31 27 - 06 34 10 58 08

HEURES D'OUVERTURE

Tous les jours du lundi au samedi
Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h-12h / 14h30-18h
Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h-12h / 14h-17h30

À l'attention des usagers "PARTICULIERS"

Lors de votre première visite munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).

Pour info, vous pourrez déposer vos pneus usagés dans les deux déchèteries de la communauté de communes du 23 au 27 avril 2019 aux horaires habituels d'ouverture.

Dates de distribution des sacs jaunes : le samedi 06 avril 2019 de 10 h à 12h.
le samedi 13 avril 2019 de 10h à 12h.

Ordures Ménagères

Colonnes semi-enterrées

Afin d'éviter une hausse très brutale du coût de l'enlèvement des déchets ménagers toutes les collectivités travaillent sur deux pistes d'économie : la collecte et le traitement.

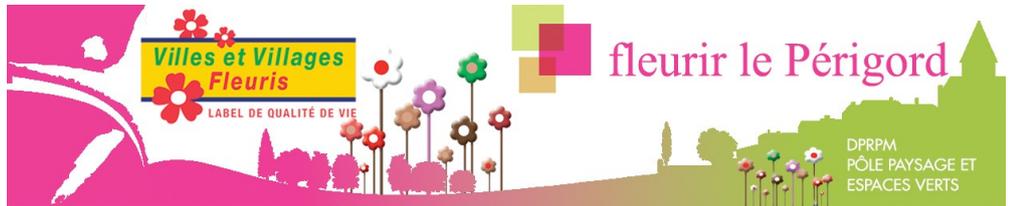
Nous avons déjà annoncé les changements à venir, notamment l'implantation prochaine de colonnes semi-enterrées. Pour notre commune il n'existera plus que 6 points de collecte dont l'emplacement reste à définir. Ce système permettra de faire des économies importantes sur le coût de ramassage des déchets ménagers. En sachant que 75% du contenu du sac noir est valorisable, il faut améliorer le tri des déchets destinés au sac jaune.

Ce sont les contraintes réglementaires et financières qui nous obligent à faire cette évolution.



Village fleuri

Présentation : La commune de Chantérac participe pour la 1ère fois au label « Villages Fleuris ». Elle est soutenue dans sa démarche par



« Jardin Nature ». Cette association a pour objectifs de partager, échanger des connaissances entre citoyens sur les pratiques de jardinage sans aucun produit chimique. Elle véhicule également auprès des enfants, des valeurs respectueuses de l'environnement en confectionnant par exemple des hôtels à insectes. Elle réalise de nombreuses plantations dans la commune.

C'est dans un esprit de protection de l'environnement et de conservation du caractère rural que des espaces existants sont restaurés, aménagés et préservés afin d'offrir un cadre de vie agréable pour ses habitants, les touristes et les gens de passage.

L'idée est d'augmenter tous les ans les surfaces fleuries en créant des massifs en cohérence avec l'esprit nature de la commune, laisser la végétation spontanée se développer le long des murs en y associant quelques plantes vivaces telles que valérianes, roses trémières ou érigérons.

La commune développe sur son territoire le fauchage raisonné et le 0 Pesticide. Elle n'utilise plus aucun produit phytosanitaire sur l'ensemble de son territoire. Le végétal est intégré dans tous les nouveaux aménagements.

Le cimetière a été enherbé, le tour de l'église également.

Les habitants ont été informés de ces démarches et sont encouragés et invités à modifier leurs pratiques.

Notre commune a obtenu le 3^{ème} prix des Villes et Villages de moins de 1000 habitants.

Assainissement 2^{ème} tranche

Les hameaux concernés: Boutard, Puybeaudeau, Marty, Beauterie, Faureille.

Boutard: les travaux ont été réceptionnés,

Marty / Puybeaudeau : Les travaux sont terminés,

Beauterie/Faureille : les travaux sont en cours.

Les routes détériorées par le passage du tout-à-l'égout seront refaites d'ici l'été. Il faut attendre que les remblais des tranchées se tassent.



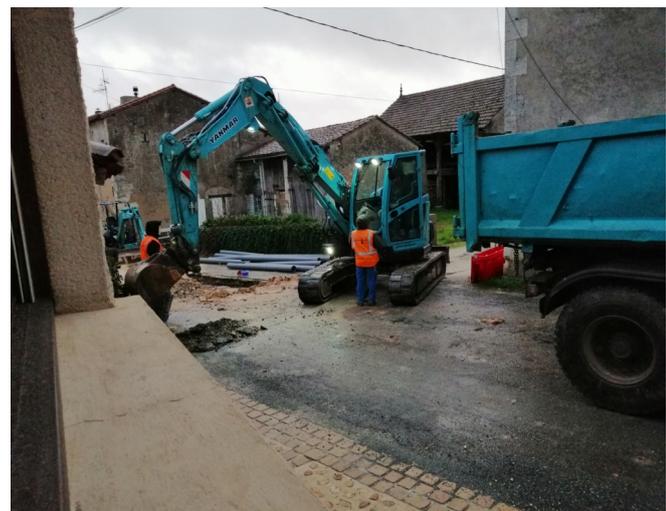
Montant total de l'opération : 879 408€ HT

Financement:

Les abonnés : 453 673€ HT

Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 284 835€ HT

Subvention du Conseil Départemental de la Dordogne : 140 900€ HT



Commémoration du centenaire de l'armistice 1918/2018

Les Chantéracoises et le Chantéracois se sont réunis nombreux lors de la cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.



Les élèves de l'école ont lu des extraits de lettres tirés du livre *Paroles de Poilus, Lettres et Carnets du front 1914-1918* sous la direction de Jean-Pierre Guéno et d'Yves Laplume.

Les glorieux Morts

Le mercredi 13 courant ont eu lieu à Chantérac, dans une émouvante communion d'âme, les obsèques du premier mort ramené du front, le soldat Faure Jérôme, tué pour la France le 16 avril 1916 devant Attiche.

Le Conseil municipal dont le délégué faisait partie, assistait en corps à la cérémonie, de même que les enfants des écoles, conduits par leurs maîtres ; la société des anciens combattants était au complet avec les drapeaux. L'assistance était très nombreuse.

Au cimetière, M. le Maire prit le premier la parole en ces termes :

Messieurs, Mesdames,

Au nom du Conseil municipal de la commune de Chantérac et en qualité d'ancien collègue, je salue bien respectueusement les restes de Faure que nous n'avons pas voulu laisser couvrir dans cette fosse avant de lui avoir adressé un suprême adieu.

Faure faisait partie du Conseil municipal avant la guerre, et, c'est au sein de ce Conseil, en réunion, que nous avons pu apprécier ses qualités de droiture, de fermeté, et d'impartialité.

La population de Chantérac et des environs a bien voulu lui témoigner cet hommage en l'accompagnant aujourd'hui à sa dernière demeure. A sa veuve, à sa mère, à son fils, permettez moi de leur adresser nos sincères regrets et vives condoléances.

Et que nos prières puissent adoucir leurs douleurs.

Faure, notre vieil ami, tu es mort en brave, pour nous, pour la France, repose en paix, adieu.

Discours de M. Pourteyron, président de l'association des anciens combattants.

Cher camarade, frère de combat,

En termes élogieux, M. le Maire vient en quelques mots de rendre hommage à son honorable vie de citoyen.

Porte-parole de l'association des combattants, je ne puis en leur nom rester insensible à ces hommages d'honneur sans les amplifier par des hommages de bravoure et de gloire dans ta vie de soldat.

A l'appel du devoir, tu répondis : Présent.

Animé de sentiments du plus ardent patriotisme, sans souci du danger, tu parlais tout là-bas, faire de ton corps une phalange de la barrière infranchissable où plus tard le boche envahisseur devait se hâter, abandonnant au foyer, mère, épouse enfant, prenant pour mot d'ordre : Pour la mère Patrie, en avant.

Après de grandes fatigues et beaucoup de souffrances, le destin voulut que toi aussi tu fisses le sacrifice.

Pauvre corps déchiqueté par la mitraille, tu rendais le dernier soupir en criant : Vengez-moi, et tu rentrais dans l'obscurité où la mort continuait son œuvre.

Mais ton dévouement nous permit d'obtenir la victoire. Faure, tu es mort pour la France, mais dans nos cœurs tu resteras vivant toujours. Voilà pourquoi, en ce jour de printemps au moment où ce qui reste de ton sublime corps « ce que pour nous, combattants, nous appelons nos reliques » descend à sa dernière demeure, nous sommes venus nous incliner, te saluer, te respecter et te promettre que désormais nous serons toujours unis, pour que de cette union vive toujours intact le souvenir de nos grands morts.

En attendant que sur la place publique s'élève le monument qui commémorera votre gloire à tous, reçois, cher camarade Faure, les adieux de tes frères d'armes abrités sous les plis de nos drapeaux vaincus.

M. Merly, instituteur, fit la série des discours en adressant le suprême adieu à celui qui fut son élève.

Discours de M. Merly :

C'est avec une douleur et une émotion profondes que je viens au bord de cette tombe apporter un dernier témoignage de sympathie et adresser un adieu suprême à l'homme de bien, au bon citoyen, au soldat, à l'ami sincère que fut pour nous tous Jérôme Faure.

Sa trop courte vie peut se résumer dans ces quelques mots : Entièrement à la France et à ses devoirs de famille. Né le 4 mars 1883, il entra à l'école de Chantérac le 11 mars 1899 et en sortait le 12 juillet 1899 avec le certificat d'études primaires.

Issu d'une famille de cultivateurs et resté dès sa jeunesse, seul avec sa mère, par suite du deuil prématuré de son père, Faure Jérôme se voua de bonne heure aux travaux de l'agriculture, qui devinrent son occupation constante, avec sa mère d'abord, et plus tard après son mariage, jusqu'au jour où la Patrie attaquée appela tous ses enfants.

Le 3 Mai 1903, nous envoyâmes Faure s'engager au Conseil Municipal. Là, son esprit réfléchi lui conféra une compétence particulière qui fut de suite appréciée.

Travailleur infatigable et rangé, il ne nous a laissé que de bons souvenirs.

Soldat, son caractère sérieux, son esprit d'initiative réfléchi s'imposèrent vite à ses camarades et à ses chefs, mais hélas ce fut de toute durée : dans la nuit du 16 au 17 avril 1916, il fut mortellement atteint devant Attiche.

Pendant cinq années notre ami a reposé sur la ligne de bataille, sous cette terre arrosée du sang de tant de Français, mais aujourd'hui que la fournaise est éteinte, l'amour d'une

épouse, d'un fils et d'une mère inconsolables est allé recueillir pieusement ses restes.

Jérôme Faure, vous allez maintenant dormir dans le petit cimetière du pays natal où vous ont déjà précédés deux autres victimes de l'atroce guerre, les camarades Poumeyrol et Beyney.

Puisse les témoignages de sympathie profonde qui se manifestent autour de votre cercueil, adoucir la douleur de toute votre famille éplorée à laquelle vous avez légué un passé d'honneur et de loyauté, et sur laquelle je vous en donne l'assurance, nous avons déjà reporté toute l'affection que nous avions pour vous.

Adieu, mon cher ami, que la terre natale vous soit légère. Adieu... ou plutôt au revoir.

À l'issue de la cérémonie, tout le monde s'est retrouvé dans la salle du Conseil pour partager le pot de l'amitié et découvrir l'exposition sur la correspondance que Faure Jérôme a échangée avec sa famille. Ci-contre l'hommage qui lui a été rendu dans l'hebdomadaire *L'Étoile* du vendredi 12 avril 1921.



L'actualité scolaire



En plus des missions d'enseignement traditionnellement dispensées aux élèves de l'école de Chantérac, les 2 classes ont pu bénéficier d'un programme d'activités riche et varié.



Tél.: 05 53 80 77 60

Octobre 2017: Sortie traditionnelle USEP: Cross à Beaupouyet (2 classes)

Novembre 2017: à St Paul de Serre spectacle « Écho à une symphonie » pour les CM dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique), projet création sonore)

21 novembre 2017: sortie des 2 classes au théâtre de l'Odysée: « Goupil »

9 décembre 2017: Vente d'objets et de gâteaux au Marché de Noël de la Foire.

22 décembre 2017: Cinéma à St Astier: « Coco ».

2ème trimestre: Projet CLEA « Différences » pour les CE. Rencontres à Neuvic des différentes classes participantes.

27 mars 2018: Spectacle à l'Odysée: « La forêt traversée »

4 juin 2018: Visite des 2 classes au Musée d'Art et d'Archéologie de Périgueux, et participation aux ateliers.

12 juin 2018: Festival de la Vallée: participation des 2 classes à la semaine Jeune Public de Mensignac.

16 juin 2018: Concert Liaison Ecole de Chantérac/Collège Henri Bretin de Neuvic au Foyer rural.

27 juin 2018: Rencontre des élèves de CM avec M. GARCIA, résistant déporté.

3 juillet 2018: sortie des 2 classes à Lascaux 4.



Il faut **remercier l'Amicale Laïque** de Chantérac qui œuvre tout au long de l'année pour trouver des financements qui soulagent efficacement les familles à propos des sorties et visites.

La fin de l'année scolaire a été marquée par le départ de Madame Hostekind pour un nouveau poste à Neuvic.

Elle est remplacée à la rentrée de septembre 2018 par Madame **Elodie MAHAUD** (ci-contre), venue de St Aquilin.

Projets pour l'année 2018/2019

Le 3 septembre la rentrée scolaire s'est faite en musique, comme le préconisait le Ministre de l'Éducation Nationale, en présence de Mr GUTKOWSKI, Inspecteur de l'Éducation Nationale et avec la nouvelle maîtresse Mme Elodie MAHAUD. Malgré le peu de répétitions cela n'a pas surpris ni dérangé les élèves, au contraire, tant ils sont familiarisés avec le chant à l'école de Chantérac.

A noter que les classes ont été entièrement repeintes pendant les vacances et offrent désormais un cadre rénové.

Activités pour l'année scolaire 2018/2019

Octobre 2018: sortie USEP à Beaupouyet.

7 décembre 2018: Clôture de la Collecte de nourriture en **partenariat avec la Banque Alimentaire de la Dordogne** (photo ci-contre) (record battu cette année avec 48Kg)

Décembre 2018: Séance de cinéma à St Astier « Dilili à Paris ».

28 janvier 2019: Jeux d'opposition inter-écoles au Dojo de Coulounieix-Chamiers

Janvier 2019: visite au Musée militaire de Périgueux et visite de Vesuna.

Mi juin 2019: Chorale LIEC CM

Fin juin 2019: Rencontres LIEC anglais math.



Mme Maria-Flora LANNOY, Directrice. Professeure des écoles
Mme Elodie MAHAUD, Professeure des écoles.

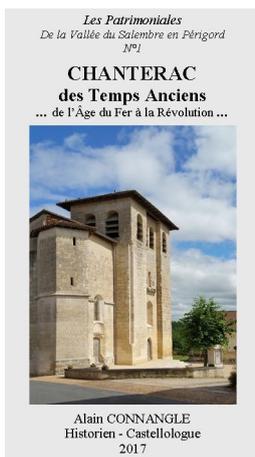
2018 chez les Lucioles...

Cette année avait un goût particulier car le centre fêtait ses 10 ans. A cette occasion, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, avaient organisé un « grand cabaret » où une centaine de personnes étaient réunies. En guise de cadeau d'anniversaire, les lucioles ont pu personnaliser la façade extérieure du centre grâce à l'intervention d'un graffeur... L'année a débuté avec un spectacle de l'association V.I.R.U.S , « OUI CHEF! » faisant la joie des petits et des grands. Mais 2018 c'était aussi le Futuroscope pour les plus de 6 ans avec les enfants de l'ALSH de Montrem puis le Zoo de la Palmyre et Meschers pour les moins de 6 ans. D'autres sorties comme celles au château de Neuvic, au parc panoramique de Limeuil, au parc Doublorigène et à l'étang de la Jemaye ont complété les moments de détente. Sans oublier les activités multiples autour des différents thèmes proposés tout au long de l'année...



Patrimoniales de la Vallée du Salembre - 2018

Parution



CHANTÉRAC des Temps Anciens ... de l'Âge du fer à la Révolution... par Alain CONNANGLE Historien-Castellologue

L'Association "Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre en Périgord" qui a pour objet la mise en valeur du patrimoine de cette vallée périgourdine depuis 2010, est heureuse d'éditer ce premier volume d'une collection d'ouvrages concernant nos trois communes (Chantérac—Saint-Aquilin— Saint-Germain du Salembre).

Ce volume cofinancé par l'association Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre en Périgord et la commune de Chantérac est disponible à la mairie de Chantérac au tarif de 18€.

Samedi 20 octobre 2018, Alex FOHL a réuni 120 personnes pour son récital "ALEX Chante BARBARA" donné à la salle des fêtes de Chantérac.

Un spectacle que peuvent nous envier les plus grandes scènes tant il a su surprendre et envoûter le public.

Alex avait déjà marqué les esprits lors de son interprétation de la Môme PIAF ici même l'année passée.

Alex n'imité pas BARBARA mais l'interprète avec une grande délicatesse en respectant entièrement l'esprit et la poésie de l'artiste.

Que d'émotions au cours de cette soirée !

Après le concert, chacun voulait approcher Alex, la féliciter, ce qui a pu se faire autour du verre de l'amitié, en dégustant les délicieuses douceurs confectionnées par les bénévoles de l'association "Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre" organisatrice de la soirée.



2019

► Samedi 6 avril 2019, 15h Salle des fêtes de Chantérac

La municipalité, l'association "les Patrimoniales de la Vallée du Salembre en Périgord" et les Amis de la fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD24) ont le plaisir de vous inviter à la présentation de l'exposition "Ravensbrück la force des femmes" suivie du témoignage de M. Vincent GARCIA, Résistant Déporté à Buchenwald.

Nous clôturerons cette manifestation par un temps d'échanges avec l'intervenant autour d'une boisson accompagnée d'une pâtisserie.



M. Vincent GARCIA

► **28/29 septembre 2019, 10^{ème} Édition** : Les PATRIMONIALES DE LA VALLÉE DU SALEMBRE vous invitent à un week-end CULTUREL à SAINT-GERMAIN DU SALEMBRE autour du Travail du verre dans la Double en Périgord. Au programme : Balade - Conférences - Exposition - Repas (Toutes les animations sont participation libre).

L'équipe des Patrimoniales de la Vallée du Salembre vous remercie de l'intérêt que vous lui portez, en venant toujours plus nombreux aux événements culturels qu'elle organise.

Foire annuelle

Samedi 8 décembre 2018, rendez-vous traditionnel des exposants et des visiteurs.



Repas des aînés

Dimanche 27 janvier 2019

Beau succès cette année encore pour le repas des aînés, dans la convivialité et la bonne humeur.

Après un succulent repas proposé par Aurore Magne et son équipe du restaurant « Au bon accueil » de St Vincent de Connezac, Patrice et Jean-Jacques de l'orchestre SAV ont entraîné les convives sur la piste de danse sur des rythmes de valse, paso doble, tango et autre madison... Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !



Concours de belote

vendredi 22 février 2019

38 équipes se sont affrontées dans la convivialité...



Amicale laïque Chantéracoise



Le 25 novembre 2018, les amateurs de loto étaient réunis dans une Salle des Fêtes comble. Les bénéfices dégagés par cette manifestation animée par Chantal aident au financement des projets pédagogiques de l'école tels que la sortie sur le site de Lascaux. (Photo ci-contre).

Amicale laïque fait son carnaval (samedi 23 mars 2019)



Les Maires jouent volontiers le jeu !



Ride On



L'année 2018 fut une réussite, tant par sa manifestation du mois de septembre que par son nombre de membres. L'association Ride-on compte actuellement, environ 150 licenciés et 50 bénévoles. Elle est affiliée aux deux fédérations (UFOLEP et FFM) et détient toujours les labels Ecole Française de Moto-club éducatif.

L'école de pilotage reste l'activité phare de l'association, après plusieurs titres Nationaux et Régionaux. Valentin MADOULAUD porte haut les couleurs de cette dernière en rapportant cette année le titre de champion de France junior 2018.

Nous souhaitons faire perdurer cette activité en 2019.



En 2019, le 26 Octobre sur notre piste, nous organisons la **Finale du championnat de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine** de motocross pour les jeunes pilotes régionaux.

L'association tient vivement à remercier ses bénévoles qui œuvrent activement tout au long de l'année.

Merci à tous, sportivement,
Grégory ROUSSEAU

Esprit Trail Chantérac

Le club Esprit Trail Chantérac regroupe des pratiquants de trail running (course à pied en milieu naturel). Trois séances d'entraînement sont programmées par semaine (hors périodes de vacances scolaires) les mardis, jeudis et vendredis de 19h30 à 21h encadrées par un entraîneur et les week-ends sur des durées et des distances plus importantes. Tous les niveaux sont acceptés du débutant au confirmé, néanmoins la pratique du trail requière un niveau de forme et un équipement adaptés.

Adhésion adultes de + de 18 ans.

Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à visiter notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/Esprit-Trail-Chantérac>

La Présidente,
Cécile GOURINCHAS



Société Mycologique du Périgord (S.M.P 24)

La Société Mycologique du Périgord est une association qui a pour but d'encourager et propager les études scientifiques des champignons et leur vulgarisation. Elle organise chaque année sur tout le département une cinquantaine de sorties au cours desquelles le grand public peut participer, accroître ses connaissances et découvrir les risques liés à la consommation de certaines espèces. Plusieurs expositions sont également ouvertes à tous gratuitement chaque année.



De septembre à décembre la salle des associations de Chantérac accueille des séances de détermination microscopique une fois par mois et les adhérents peuvent y consulter la documentation de la bibliothèque.

Si vous voulez participer à une sortie, n'hésitez pas à contacter la présidente, Marie-Thérèse Duvert par courrier : mt.duvert@orange.fr ou par téléphone au : 06 33 27 45 33.

Vous pouvez également consulter le site internet de l'association : www.smp24.fr sur lequel vous trouverez tout renseignement utile.

L'agenda 2019 sera disponible dans quelques mois.
Rejoignez la Société Mycologique du Périgord



La Présidente,
Marie-Thérèse DUVERT

Renseignements: Marie-Thérèse Duvert
mt.duvert@orange.fr 06 33 27 45 33
ou sur le site de la SMP <http://smp24.fr/smp.htm>

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 12 JUIN 1910.

La baisse des effectifs n'était pas encore à l'ordre du jour !

Septième délibération

Demande de création d'un poste d'adjoint à Chantérac

Le Conseil, délibère sur l'opportunité qu'il y aurait à demander à l'Administration supérieure la création d'un poste d'adjoint à l'école des garçons

Attendu que la population scolaire augmente sans cesse, que les trois classes actuelles comptent 131 élèves dont 62 garçons

et 69 filles.

Que la Classe enfantine à elle seule a 73 élèves (33 garçons et 40 filles) que le local de cette classe est beaucoup trop petit, que la maîtresse est obligée de faire accroupir par terre le tiers au moins de ses élèves, que par suite de manque de place et du trop grand nombre d'enfants, la surveillance et la discipline sont très difficiles et le travail des élèves ainsi paralysé.

Attendu qu'il existe à l'école des garçons un local qui était autrefois affecté à une 2^{me} classe de garçons;

Attendu que la Commune a fait construire des chambres pour servir de logement à un adjoint et à une adjointe.

Attendu que d'après la vérification des registres de l'état civil en ce qui concerne les naissances, la population scolaire tend à augmenter encore.

Pour tous ces motifs, le Conseil, à l'unanimité demande très instamment à l'Administration supérieure la transformation de la Classe enfantine en classe primaire élémentaire et la création d'un poste d'adjoint à l'école des garçons
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 1910

DÉLIBÉRATION N°9

Une histoire de facteur et de boîte aux lettres !

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>les réparations à faire exécuter au compte de la Commune pour les dépenses excédant pas une somme de trois cents francs. Le Conseil, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité M. H. Duchezau, Daraine et Joly pour faire partie de cette commission.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.</p>
9	<p>M. le Maire expose au Conseil qu'il a reçu des habitants de Bouysson Commune de Chantérac une pétition signée par tous les habitants de ce village et par des personnes de villages voisins demandant à l'Administration des Postes de vouloir faire poser dans le village de Bouysson une boîte aux lettres. Les pétitionnaires exposent avec juste raison que: éloignés de la boîte aux lettres, ils sont obligés de retarder l'envoi de leur correspondance de un ou plusieurs jours lorsque le facteur n'a pas l'occasion de passer chez eux.</p> <p>Le Conseil, reconnaît le bien fondé de la pétition, émet un avis très favorable et demande instamment à l'Administration des postes de faire droit à la demande des intéressés.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.</p> <p>Joly Lacolle Daraine Lomery Pourtayrol Le Maire</p> <p>Monsieur le Maire communique au Conseil le budget de la</p>



Samedi 18 mai 2019	Festival de la vallée (soirée omelettes)
Lundi 20/mardi 22/ Jeudi 23/vendredi 24 mai 2019	Festival de la Vallée (Journées Jeune public)
Vendredi 14 juin 2019	Fête de l'Ecole (RPI)
Vendredi 21 juin 2019	Marche de la Saint-Jean
1 ^{er} Week end d'août	Fête du village
Mercredi 28 août 2019	Festival Sinfonia (Concert musique baroque)
Samedi 28/dimanche 29 sept.2019	10ème Édition des Patrimoniales de la Vallée du Salembre à Saint-Germain du Salembre (Travail du verre dans la Double en Périgord)
Dimanche 24 novembre 2019	Loto de l'Amicale Laïque Chantéracoise
Samedi 14 décembre 2019	Foire annuelle
Dimanche 26 janvier 2020	Repas des Aînés

CHANTÉRAC

Mars 2019



ÉDITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
CHANTÉRAC
MARS 2019

